

## Enquête « Fermeture du site du Galgenfeld »

La Ville de SELESTAT a aménagé une aire de loisirs sur le site du Galgenfeld. Vous avez pu constater que l'Association avait délimité le coté sud de cette aire de loisirs, par un grillage. Se pose maintenant le problème de la fermeture complète du site.

En septembre 1996, déjà, certains d'entre vous avaient eu à se prononcer pour ou contre cette fermeture.

Nous avons encore constaté, au cours de la saison passée, des vols de matériel de jardinage, de légumes, des actes de vandalisme, dans nos jardins. Ces actes découragent certains jardiniers et le reproche nous est fait de ne pas avoir fermé le site.

Malgré les deux panneaux, bien visibles, situés aux entrées du site, et spécifiant que le terrain est « propriété privée de l'Association des Jardins Ouvriers de Sélestat », trop de personnes étrangères à l'Association, sillonnent en voiture, et à toute heure, nos chemins d'accès.

### Pour que ces vols et actes de vandalisme cessent, nous vous proposons de :

- Condamner, par la pose d'un grillage, l'entrée du site située près du terrain de l'association des arboriculteurs.
- Placer un portail sur la voie d'accès sud du site, entre l'extrémité du grillage délimitant l'aire de loisirs et la parcelle A'81.

Cette fermeture amènera, nous l'espérons, une diminution des vols et actes de vandalisme. Mais elle imposera également des contraintes. En effet, vous devrez fermer le portail à clé après chacun de vos passages, que ce soit à l'entrée ou à la sortie.

La fermeture du site, par la pose des grillages et du portail, la confection des clés, représente, d'autre part, un coût total de 15000F. Cette somme représente une charge financière importante pour l'association.

Aussi, le Conseil d'Administration a-t-il décidé, lors de sa réunion du 18 novembre 2000, de financer sur les fonds propres de l'Association, le projet à hauteur de 50%. Le reste étant financé par un appel de fond auprès des membres, il serait demandé une somme de 75F à chacun des locataires de jardins du site du Galgenfeld. Cette somme, amortissable sur 10 ans, serait en cas de départ, intégrée dans la valeur de reprise des jardins.

Nous vous demandons donc de vous prononcer pour ou contre ce projet, en remplissant le talon joint à cet envoi. Vous voudrez bien le remettre au membre du Conseil d'Administration qui se présentera chez vous courant février pour percevoir votre cotisation 2001, ainsi que votre facture d'eau.

Pour le Comité, le Président



J.L. GOLLING

## Enquête « Fermeture du site du Galgenfeld »

Je soussigné \_\_\_\_\_, locataire de la parcelle n° \_\_\_\_\_

me prononce, après avoir lu la lettre jointe,

- Pour la fermeture du site du Galgenfeld, par un portail
- Contre la fermeture du site du Galgenfeld, par un portail

Il va de soit que, si une majorité se dégageait pour la fermeture du site, les travaux seraient exécutés, que la somme de 75F serait perçue auprès de tous les locataires du site et que l'obligation de fermer le portail à clé après chaque passage s'appliquerait à tous.

Date et signature :